



**Rapport de gestion 2016**  
Par l'orientation  
vers les atouts

# Chiffres clés consolidés

Primes et prestations	2016	2015
Volumes des primes*	411 429 403	423 403 195
dont assurance obligatoire des soins AOS	324 892 551	337 388 098
Prestations nettes**	352 391 212	374 854 401
<b>Provisions et fonds propres</b>		
Provisions actuarielles	240 030 254	236 059 015
Taux de provisions	68,1 %	63,0 %
Fonds propres	109 720 973	96 634 237
Fonds propres en pourcentage du volume des primes	26,7 %	22,8 %
<b>Résultat</b>		
Résultat actuariel	10 125 287	2 355 021
Résultat de l'entreprise	13 086 736	9 399 513
<b>Quotient de solvabilité</b>		
Quotient de solvabilité LAMal	107,0 %	100,2 %
Quotient de solvabilité LCA	310,1 %	228,6 %
<b>Collaborateurs</b>		
Personnes	202	220
Postes à temps plein	177	191
<b>Clients</b>		
Assurés de base selon la LAMal	90 068	98 379
Assurés privés selon la LCA	89 359	93 164

\* Volumes des primes: primes effectivement perçues, c'est-à-dire les primes brutes sans les diminutions de produits, la part de réassurance et les autres parts de prime.

\*\* Prestations nettes: toutes les prestations à l'exception des prestations de la réassurance, c'est-à-dire les prestations, participations aux coûts et autres charges liées aux prestations.

Les comptes annuels consolidés du groupe EGK sont présentés dans le présent rapport de gestion à partir de la page 24.

# Sommaire

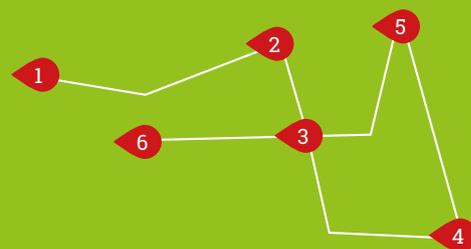
<b>Chiffres clés</b>	<b>02</b>
<b>Simone Niggli-Luder et les atouts santé d'EGK</b>	<b>04</b>
<b>Éditorial</b>	<b>18</b>
<b>Rapport du directeur</b>	<b>19</b>
<b>Corporate Governance</b>	<b>21</b>
<b>Comptes annuels</b>	<b>24</b>
Bilan consolidé	24
Compte de résultat consolidé	25
Flux de trésorerie consolidé	26
État des fonds propres	27
Compte de résultat par segment	28
Annexe	29
<b>Rapport de l'organe de révision</b>	<b>38</b>
<b>EGK, sainement assuré</b>	<b>42</b>
<b>Sites</b>	<b>43</b>

# Les atouts santé d'EGK

Simone Niggli-Luder est la meilleure coureuse d'orientation de tous les temps. Elle a remporté 23 médailles d'or, 2 médailles d'argent et 6 médailles de bronze aux championnats du monde, et elle a été sacrée sportive de l'année à trois reprises en Suisse. Son endurance et son excellent sens de l'orientation y sont certainement pour quelque chose. Mais elle doit surtout sa réussite à sa volonté d'explorer de nouvelles voies. Des voies qui lui offrent des atouts considérables.

Simone Niggli-Luder est l'ambassadrice d'EGK depuis 2015. EGK et Simone Niggli-Luder forment une équipe idéale. Car Simone Niggli-Luder incarne les valeurs fondamentales d'EGK-Caisse de Santé. Pour elle aussi, la prévention est la meilleure option santé. Et elle mise aussi sur l'interaction innovante entre les solutions de médecine conventionnelle et de médecine complémentaire. Simone Niggli-Luder parvient à s'orienter dans toutes les situations, ce qui lui permet toujours d'avoir une longueur d'avance.

Les atouts santé d'EGK.



Nous vous aidons à vous orienter dans le système de santé. Découvrez avec Simone Niggli-Luder les différents postes d'EGK-Caisse de Santé et profitez ainsi d'atouts santé décisifs.

Simone Niggli-Luder  
et les atouts santé d'EGK





## Mon orientation m'a permis de décrocher 23 titres de championne du monde.

L'orientation d'EGK garantit des atouts santé clairs.

Depuis plus de 30 ans, nous militons en faveur de l'égalité entre médecine conventionnelle et médecine complémentaire. C'est pourquoi nous permettons à nos assurés de choisir librement entre les traitements classiques et les traitements de médecine complémentaire. Derrière cette position se cache la conviction que la santé des gens se portera d'autant mieux s'ils sont considérés dans leur globalité.





## EGK-Caisse de Santé est plus qu'un assureur-maladie.

La promotion globale de la santé et la prévention occupent une place centrale.

Nous ne voulons pas attendre qu'une personne soit malade pour pouvoir agir. C'est pourquoi nous avons mis au point la plateforme de santé interactive Vituro. Nous soutenons ainsi nos assurés, mais également toutes les personnes qui ont envie de prendre soin de leur santé, de manière enthousiaste et responsable.



## Toujours là quand on a besoin d'elle. EGK est également aux côtés de ses clients lorsqu'ils ne sont pas malades.

EGK-Caisse de Santé est plus qu'un simple assureur. Nos clients profitent d'un coach personnel sous la forme d'une appli aux multiples fonctions, «Mon EGK». Tous les mois, nous envoyons par e-mail des informations captivantes avec notre Newsletter sur les herbes aromatiques et médicinales, et tous les trimestres, nos assurés reçoivent dans leurs boîtes aux lettres «Vivere», le magazine santé d'EGK. Et nos promenades à thème «Méditer et Flâner» combinent des itinéraires choisis avec soin à des conversations à bâtons rompus entre des personnalités passionnantes qui ont un message à transmettre.





Photo: Klaus Andorfer, Zürich



## Pour gagner, il ne suffit pas d'être rapide.

C'est pourquoi EGK se modèle sur des systèmes de santé intelligents.

La bonne assurance est celle en laquelle on peut avoir confiance à tout moment. C'est pourquoi nos assurés ont la possibilité de demander conseil à des médecins et de se faire soigner gratuitement par téléphone, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, grâce au modèle de l'assurance de base de télémédecine moderne EGK-TelCare. Cette offre peut être étoffée de manière optimale grâce à l'éventail d'assurances complémentaires EGK-SUN, qui peut être ajusté en fonction des besoins individuels. Elle permet de profiter de conseils médicaux, même dans le domaine de la médecine complémentaire, grâce à EGK-ParaPhone.





## Un partenariat qui apporte plus. Il en résulte des coopérations intelligentes.

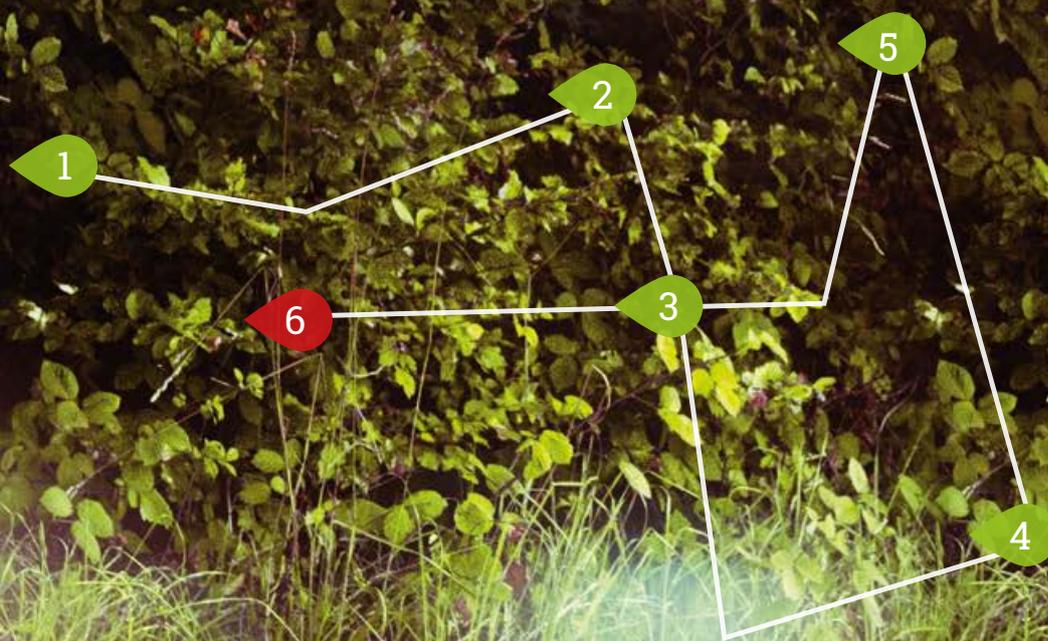
Des partenaires compétents, tels que la SNE Fondation pour la médecine naturelle et expérimentale, Medgate, la polyclinique Paramed à Baar, ainsi que diverses cliniques spécialisées dans la médecine complémentaire, nous aident à faire avancer et à renforcer notre volonté de mettre la médecine conventionnelle et la médecine complémentaire sur un pied d'égalité.

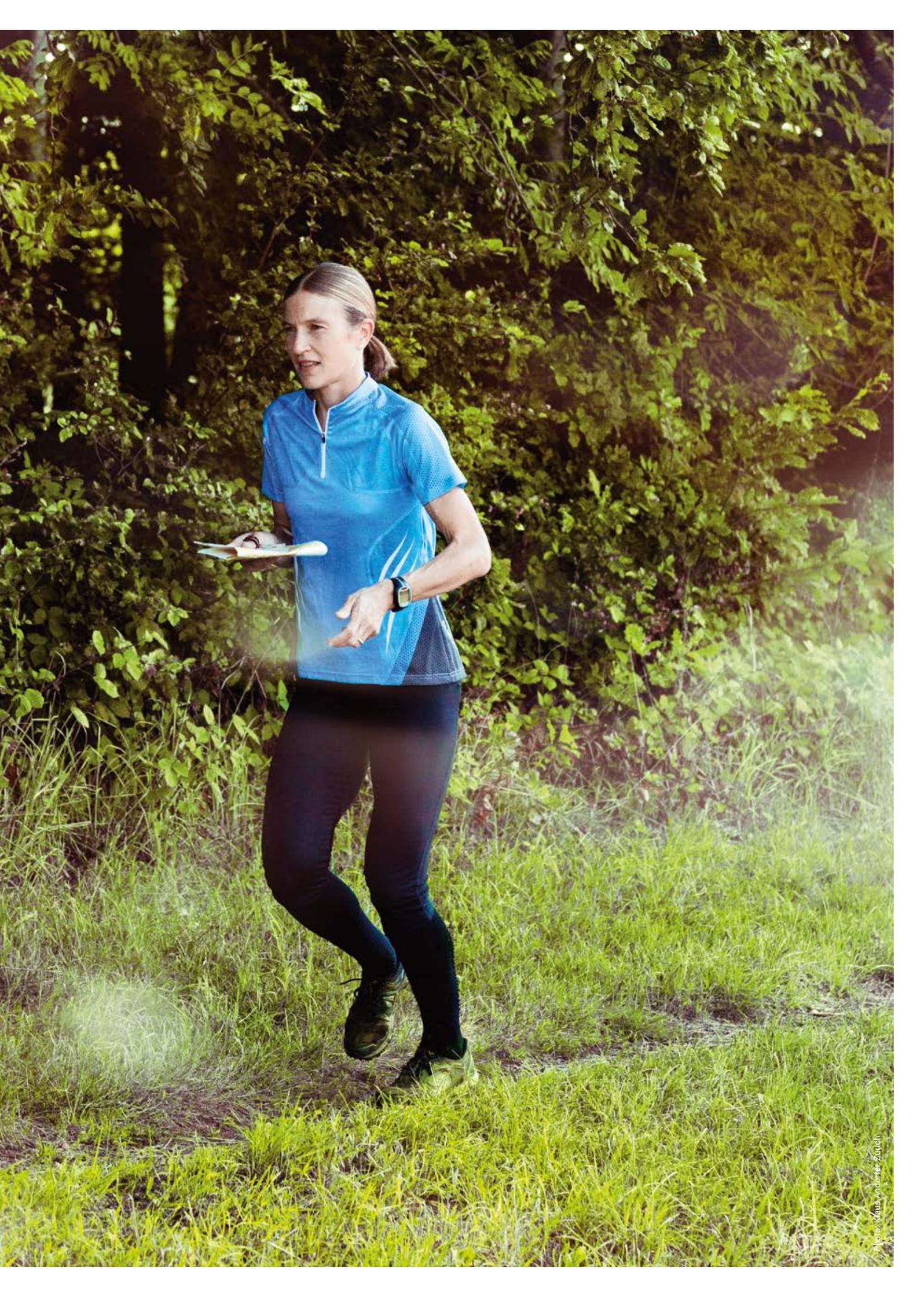


## Mon conseil:

# une prévoyance complémentaire pour gagner naturellement.

La santé de nos assurés est notre préoccupation majeure. Nous voulons multiplier leurs atouts santé à l'avenir. Avec des solutions d'assurance innovantes, des offres de prévention, l'envie de faire plus et un niveau de service élevé, auquel nos assurés peuvent se fier à tout moment. Être assuré auprès d'EGK, c'est être sainement assuré.





# Éditorial



Chère lectrice,  
Cher lecteur,

Cette année, c'est la première fois que vous avez en mains un seul et unique rapport de gestion consolidé d'EGK-Caisse de Santé. Celui-ci témoigne des avancées réalisées par notre entreprise en 2016 dans son vaste processus de modernisation: en début d'année, l'ancienne fondation EGK Assurances de base a fusionné avec la fondation EGK-Caisse de santé. Désormais, la nouvelle société EGK Assurances de Base SA ainsi qu'EGK Assurances Privées SA lui sont subordonnées. Ces changements nous ont permis de simplifier la structure de notre entreprise, de regrouper sous un même toit l'organisation des deux branches d'assurance et de séparer l'assurance de base et l'assurance complémentaire au niveau opérationnel, de sorte que nous soyons toujours en mesure d'offrir des solutions individuelles optimales à nos assurés.

Cette stratégie est payante, comme le montre l'exercice écoulé: les deux filiales d'EGK-Caisse de Santé clôturent sur un résultat réjouissant. Une fois de plus, nous constatons que nos assurés considèrent EGK comme un partenaire santé fiable, notamment en raison de ses efforts ininterrompus pour mettre la médecine conventionnelle et la médecine complémentaire sur un pied d'égalité. En tant

que caisse de santé renommée, EGK offre ainsi des atouts santé à ses clients, qu'elle cherche à multiplier en permanence avec ses produits existants novateurs et ses nouveaux produits flexibles.

La réussite d'EGK en tant que caisse de santé ne serait pas possible sans nos assurés. C'est pourquoi je tiens à vous remercier de votre confiance et de votre fidélité. J'adresse également tous mes remerciements à la direction et aux collaborateurs, qui répondent, jour après jour, avec motivation et fiabilité, aux demandes de nos clients au siège principal de Laufen et dans les neuf agences réparties dans toute la Suisse. Enfin, je remercie mes collègues du Conseil de fondation et d'administration d'EGK-Caisse de Santé ainsi que de la FINMA et de l'OFSP, avec qui nous avons à nouveau pu collaborer de manière agréable et ciblée en 2016.

**Alex Kummer**

Président du Conseil de fondation

# 2016: une année placée sous le signe de la santé



EGK-Caisse de Santé a mis le cap sur une voie saine, comme cela a encore été confirmé au cours de l'exercice écoulé. Grâce à une modernisation fondamentale de nos systèmes informatiques, un engagement total dans le domaine de la médecine complémentaire et de la prévention avec des produits d'assurance innovants, nous pouvons proposer un meilleur service à nos clients qu'auparavant.

En 2016, EGK-Caisse de Santé a poursuivi sa consolidation et sa modernisation à grands pas, posant ainsi avec succès un jalon de plus: après une phase de projet intense de deux ans, le système central d'EGK-Caisse de Santé a été remplacé au printemps par le logiciel standard établi Swiss Health Platform (SHP) de Centris AG. Ce changement nous permet de traiter les tâches quotidiennes de manière encore plus efficace et d'offrir ainsi une valeur ajoutée significative à nos assurés. Cette année, cette valeur ajoutée, le célèbre atout santé d'EGK, était visible et perceptible dans toute la Suisse. Parmi les temps forts de l'année, citons notamment la collaboration avec notre ambassadrice santé Simone Niggli-Luder, que notre engagement en tant que Presenting Partner des Championnats du monde juniors de course d'orientation en Engadine a parfaitement complétée. EGK-Caisse de Santé a ainsi pu renforcer son engagement en faveur d'un style de vie sain et de méthodes de traitement naturelles. Le lancement de la plateforme de santé interactive Vituro a couronné cet engagement en faveur de l'amélioration durable de la santé. Cet outil est non seulement accessible à nos assurés, mais aussi à tous les intéressés, et doit permettre à ses utilisateurs de devenir des experts de leur propre santé. Destinée à s'étoffer encore, cette offre doit notamment contribuer à faire reculer les maladies de civilisation modernes grâce à des contenus attrayants.

Toutefois, en tant qu'assureur-maladie, nous sommes conscients que les maladies surviennent forcément parfois, malgré la meilleure prévention. C'est pourquoi nous avons optimisé notre gamme de produits en 2016, dans le but de proposer à nos assurés la sécurité qu'ils attendent de nous. Nous y sommes parvenus notamment avec la nouvelle assurance complémentaire en cas de décès et d'invalidité suite à une maladie, EGK-MDI, et avec nos nouvelles assurances voyage flexibles. C'est sur ces bases solides que nous pourrions mettre en œuvre différentes mesures durant l'année à venir en vue de renforcer et de moderniser encore et toujours notre offre dans le domaine de la médecine complémentaire.

Nous nous réjouissons de suivre cette voie pour et aux côtés de nos assurés, et nous les remercions chaleureusement de leur fidélité.

## À propos des comptes annuels

Le résultat de l'entreprise s'est amélioré de 39,2%, passant de CHF 9 399 513 en 2015 à CHF 13 086 736 en 2016. Cette évolution réjouissante s'explique surtout par une nette augmentation du résultat actuariel.

Le nombre moyen de couvertures a reculé par rapport à l'exercice précédent, tant pour EGK Assurances de Base SA que pour EGK Assurances Privées SA. Il s'agit de la conséquence immédiate des adaptations de primes qui se sont imposées pour des raisons actuarielles. Au total, le volume des primes a également enregistré une légère baisse (-2,8%). Notre portefeuille de clients a en moyenne compté 90 068 assurés dans l'assurance de base et 89 359 assurés dans l'assurance complémentaire en 2016.

Dans l'ensemble, les prestations nettes ont largement diminué par rapport à l'exercice précédent. Elles se sont en effet montées à CHF 352 391 212 en 2016, contre CHF 374 854 401 en 2015, soit une réduction des prestations nettes par assuré de 1,7% au cours de cet intervalle. Nous avons globalement relevé les provisions actuarielles de CHF 3 971 239 pour atteindre CHF 240 030 254. Les charges d'exploitation sont réparties à la hausse, après quatre années consécutives de baisse. Cela s'explique par la migration vers notre nouveau système d'assurance (Swiss Health Platform) et sa mise en service, qui ont toutes deux eu lieu en 2016. Nous avons ainsi franchi une étape importante et modernisé notre infrastructure technique, ce qui a entraîné une augmentation des charges administratives.

En complément à cette modernisation technique, nous avons réalisé d'autres mesures d'optimisation de notre efficacité, ce qui s'est répercuté par une réduction des effectifs et des postes à temps plein. Nous avons poursuivi le développement de la division Corporate Governance à la fois en termes d'attributions et de personnel et nous pouvons désormais mieux profiter du travail qui y est accompli.

## À propos du bilan

La valeur des placements de capitaux a affiché une légère progression de 2,0% pour atteindre CHF 310 982 921.

Les fonds propres ont franchi le seuil de CHF 100 millions, s'établissant à présent à CHF 109 720 973, ce qui correspond à un accroissement de 13,5% par rapport à l'exercice précédent.

Notre entreprise peut envisager avec confiance l'avenir et la perspective toute proche des célébrations de son 100<sup>e</sup> anniversaire. Forte d'une infrastructure modernisée et d'une bonne stabilité de ses résultats et de ses fonds propres, elle dispose d'une base solide pour relever les défis des avancées constantes du numérique et de la réglementation croissante. Dans un proche avenir, nous moderniserons et élargirons nos canaux de communication avec les assurés et les acteurs de la médecine complémentaire.



**Dr Reto Flury**

Directeur

# Corporate Governance

EGK-Caisse de Santé (ci-après EGK) regroupe la fondation EGK-Caisse de Santé et ses sociétés anonymes lui étant affiliées: EGK Assurances de Base SA (assureur de l'assurance obligatoire des soins selon la LAMal), EGK Assurances Privées SA (assureur des assurances complémentaires selon la LCA) et EGK Services SA. EGK Services SA fournit des prestations et exécute des tâches administratives pour les autres sociétés EGK et est l'employeur de tous les collaborateurs d'EGK.

Le Conseil de fondation d'EGK-Caisse de Santé assume également la direction des sociétés anonymes affiliées à la fondation en union personnelle en tant que Conseil d'administration. Il est élu pour un mandat de trois ans.

## Conseil de fondation

- **Au 31 décembre 2016, le Conseil de fondation se compose des membres suivants, qui sont élus jusqu'à l'assemblée générale 2018:**

Alex Kummer, Laufon, président (depuis 2004)  
 Peter Ursprung, Pontresina, vice-président (depuis 2015)  
 Martin Hürlimann, Oberdorf (depuis 2012)  
 Tobias Martz, Meilen (depuis 2000)  
 Nadia Tarolli, Bâle (depuis 2016)  
 André von Moos, Lucerne (depuis 2015)

- **Tâches du Conseil de fondation**

Le Conseil de fondation assume la direction suprême et la surveillance d'EGK, et décide de l'orientation stratégique. Il approuve le budget et les comptes annuels, rédige le rapport annuel et choisit l'organe de révision. Par des mesures appropriées, il garantit une bonne exécution de son mandat, conforme aux règles et aux dispositions légales, et établit les règlements et directives nécessaires à cette fin.

- **Comités permanents**

Les comités permanents du Conseil de fondation assistent ce dernier dans ses fonctions de direction et de contrôle. La mission de ces comités consiste à préparer des affaires ainsi qu'à contrôler la mise en application des décisions du Conseil de fondation. Après chaque séance du Conseil de fondation, les comités rédigent des rapports.

- **Comité de Gouvernance d'entreprise**

Le Comité de Gouvernance d'entreprise aide le Conseil de fondation à respecter les exigences légales et les directives des autorités de surveillance. Il se compose d'Alex Kummer (présidence), de Nadia Tarolli et de Tobias Martz.

- **Comité d'audit**

Le Comité d'audit assiste le Conseil de fondation dans la gestion financière et la surveillance d'EGK. Il analyse les comptes annuels ainsi que les résultats de révision et émet des recommandations concernant l'approbation des comptes annuels. Par ailleurs, il vérifie et surveille les prestations des organes de révision interne et externe. Le Comité d'audit se compose de Martin Hürlimann (présidence), d'André von Moos et d'Alex Kummer.

# Corporate Governance

## • Comité TIC

Le Comité TIC assiste le Conseil de fondation dans l'orientation stratégique et la conception de l'application TIC centrale, de systèmes périphériques importants et de l'infrastructure.

Il se compose de Peter Ursprung (présidence) et d'Alex Kummer.

## • Instruments de contrôle du Conseil de fondation

La division Gouvernance d'entreprise englobe les divisions spécialisées Compliance (avec la Formation spécialisée interne), le Système de contrôle interne (SCI) ainsi que la Gestion des risques et la Révision interne. Toute la division est directement subordonnée au Conseil de fondation. Les divisions spécialisées Compliance et SCI sont rattachées au Comité de Gouvernance d'entreprise; la Révision interne et la Gestion des risques, au Comité d'audit. Le responsable de la protection des données (RPD) de l'entreprise travaille également pour la division Gouvernance d'entreprise. Les divisions spécialisées citées exercent des fonctions de contrôle, mais elles assument également des tâches de formation et de conseil.

## • Compliance

Grâce à la division Compliance, EGK assure le respect des prescriptions légales, lois et ordonnances spécifiques à la branche, normes juridiques civiles et pénales applicables ainsi que des règles entraînant une obligation autonome (code de conduite, instructions, règlements, etc.) et veille à proposer régulièrement aux collaborateurs des formations adaptées à leur échelon.

## • Système de contrôle interne (SCI)

Le SCI d'EGK contient la documentation des processus, procédures, méthodes et mesures essentiels servant à garantir un déroulement réglementaire de l'activité de l'entreprise. Ce contrôle interne porte non seulement sur les activités effectives de contrôle, mais également sur les activités de gestion et de planification. L'environnement de contrôle est adapté à la situation d'EGK et à son activité. Il est nécessaire de renforcer encore la prise de conscience de la nécessité des contrôles chez les collaborateurs à tous les échelons.

## • Gestion des risques

EGK dispose d'une gestion des risques à l'échelle de l'entreprise aux fins d'identification et d'évaluation des risques. Les principaux risques pour l'entreprise sont surveillés dans le cadre d'un processus continu afin de permettre à EGK de réaliser ses objectifs et d'assurer sa pérennité. Le Conseil de fondation est régulièrement informé sur la gestion des risques et les mesures prises pour les contenir et les gérer.

## • Révision interne

EGK a chargé une société d'audit externe approuvée par l'autorité compétente de la révision interne de l'entreprise. Celle-ci rend compte de ses conclusions directement au Conseil de fondation. Le Comité d'audit évalue à intervalles réguliers l'indépendance et la compétence de la société d'audit chargée de la révision interne.



## Direction

La Direction se compose de six membres et assume la conduite opérationnelle d'EGK. Elle dirige EGK conformément au règlement d'organisation.

- **Les membres de la direction sont:**

Reto Flury, directeur  
 Stefan Kaufmann, directeur adjoint, Produits  
 Andrea Grolimund, Services centraux  
 Beat Grütter, Finances  
 Amanda Brotschi, Prestations / Administration des contrats  
 Patrick Tanner, Informatique

## Indemnisations

Les indemnisations suivantes concernent respectivement le groupe EGK dans son ensemble.

- **Conseil de fondation**

En 2016, la rémunération globale des membres du Conseil de fondation s'est élevée à CHF 177 500, conformément au règlement d'indemnisation. Celle-ci inclut l'ensemble des forfaits liés aux mandats respectifs, jetons de présence et honoraires pour la coopération au sein des comités. C'est le président qui a perçu l'indemnisation individuelle la plus élevée, qui s'est montée à CHF 60 000.

- **Direction**

En 2016, l'indemnisation totale allouée aux membres de la Direction était composée des bonus en espèces d'un montant de CHF 1 247 500 et des cotisations de prévoyance de l'employeur s'élevant à CHF 313 222. C'est le directeur qui a obtenu l'indemnisation la plus élevée avec un bonus en espèces de CHF 280 000 et des cotisations de prévoyance de CHF 72 357.

Les membres de la Direction sont tenus de reverser à l'entreprise les honoraires et les autres rémunérations qu'ils perçoivent dans le cadre de mandats pour le compte d'EGK.

# Bilan consolidé

Actif (en CHF)	Annexe	31.12.2016	31.12.2015
Placements de capitaux	4.1	310 982 961	305 021 221
Immobilisations incorporelles	4.2	9 663 976	7 086 755
Immobilisations corporelles	4.3	4 903 202	4 982 292
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>325 550 138</b>	<b>317 090 268</b>
Comptes de régularisation actifs		20 696 463	17 966 801
Créances	4.4	32 351 713	30 826 498
Liquidités		52 488 780	41 657 534
<b>Total de l'actif circulant</b>		<b>105 536 956</b>	<b>90 450 833</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>431 087 094</b>	<b>407 541 101</b>

Passif (en CHF)	Annexe	31.12.2016	31.12.2015
Capital de l'organisation		10 000 000	10 000 000
Réserves de capital		100 000	–
Réserves issues du bénéfice		86 534 237	77 234 723
Résultat annuel		13 086 736	9 399 514
<b>Total des fonds propres</b>		<b>109 720 973</b>	<b>96 634 237</b>
Provisions actuarielles pour compte propre	4.5	195 856 132	191 969 705
Provisions actuarielles de sécurité et pour fluctuations	4.6	44 174 122	44 089 310
Provisions pour risques liés aux placements de capitaux	4.7	16 577 329	16 470 283
Comptes de régularisation passifs		3 282 243	5 465 060
Dettes	4.8	61 476 294	52 912 505
<b>Total des fonds étrangers</b>		<b>321 366 121</b>	<b>310 906 864</b>
<b>Total du passif</b>		<b>431 087 094</b>	<b>407 541 101</b>

# Compte de résultat consolidé

(en CHF)	Annexe	2016
Primes gagnées pour compte propre	5.1	378 080 723
Charges pour sinistres et prestations pour compte propre	5.2	- 341 915 445
Variation des provisions actuarielles pour fluctuation		- 84 812
Compensation des risques entre assurés		20 695 348
Charges d'exploitation pour compte propre	5.3	- 46 650 526
<b>Résultat actuariel</b>		<b>10 125 287</b>
Autres produits d'exploitation	5.4	26 758
Autres charges d'exploitation	5.4	- 264 963
Résultat des placements de capitaux	5.5	2 936 628
• Revenus des placements de capitaux		16 389 131
• Charges pour placements de capitaux		- 13 345 456
• Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux		- 107 046
<b>Total résultat d'exploitation</b>		<b>12 823 711</b>
Résultat extraordinaire	5.6	100 004
<b>Bénéfice avant impôts sur le revenu</b>		<b>12 923 715</b>
Impôts sur le revenu		163 021
<b>Bénéfice annuel</b>		<b>13 086 736</b>

# Flux de trésorerie consolidé

(en CHF)	2016
<b>Flux de trésorerie issu de l'activité commerciale</b>	
Résultat annuel	13 086 736
Amortissements / plus-values sur	
◆ Placements de capitaux	3 654 556
◆ Immobilisations incorporelles	4 169 828
◆ Immobilisations corporelles	588 439
Augmentation / réduction	
◆ Provisions actuarielles pour compte propre	3 886 427
◆ Provisions actuarielles pour fluctuation	84 812
◆ Provisions pour risques liés aux placements de capitaux	107 046
◆ Comptes de régularisation actifs	-2 729 662
◆ Créances	-1 525 215
◆ Comptes de régularisation passifs	-2 182 818
◆ Dettes	8 563 789
<b>Entrées / sorties financières issues de l'activité commerciale</b>	<b>27 703 939</b>
<b>Flux de trésorerie issu de l'activité d'investissement</b>	
Investissements dans des placements de capitaux	-81 804 459
Désinvestissements de placements de capitaux	72 188 163
Investissements dans des immobilisations incorporelles	-6 747 049
Désinvestissements d'immobilisations incorporelles	-
Investissements dans des immobilisations corporelles	-540 711
Désinvestissements d'immobilisations corporelles	31 363
<b>Entrées / sorties financières issues de l'activité d'investissement</b>	<b>-16 872 693</b>

(en CHF)	2016
<i>Suite de la page 26</i>	
<b>Flux de trésorerie issu de l'activité de financement</b>	
Aucune transaction	–
<b>Entrées / sorties financières issues de l'activité de financement</b>	–
<b>Total entrées / sorties financières</b>	<b>10 831 246</b>
<b>État des liquidités</b>	
Liquidités au 01.01	41 657 534
Liquidités au 31.12	52 488 780
<b>Variation des liquidités</b>	<b>10 831 246</b>

## État des fonds propres

(en CHF)	Capital	Réserves de capital	Réserves issues du bénéfice	Bénéfice de l'exercice	Total
<b>Fonds propres au 31.12.2015</b>	<b>10 000 000</b>	–	<b>77 234 723</b>	<b>9 399 514</b>	<b>96 634 237</b>
Variation des fonds propres en raison de la fusion		100 000	– 100 000		–
<b>Fonds propres au 01.01.2016</b>	<b>10 000 000</b>	<b>100 000</b>	<b>77 134 723</b>	<b>9 399 514</b>	<b>96 634 237</b>
Affectation des bénéfices			9 399 514	– 9 399 514	–
Résultat annuel				13 086 736	13 086 736
<b>Fonds propres au 31.12.2016</b>	<b>10 000 000</b>	<b>100 000</b>	<b>86 534 237</b>	<b>13 086 736</b>	<b>109 720 973</b>

# Compte de résultat par segment

(en CHF)	Consolidé 2016	LAMal 2016	LCA 2016	Autres 2016	Éliminations 2016
Primes gagnées pour compte propre	378 080 723	290 873 202	87 207 521	–	–
Charges pour sinistres et prestations pour compte propre	– 341 915 445	– 281 181 783	– 60 733 661	–	–
Variation des provisions actuarielles pour fluctuation	– 84 812	–	– 84 812	–	–
Compensation des risques entre assurés	20 695 348	20 695 348	–	–	–
Charges d'exploitation pour compte propre	– 46 650 526	– 29 154 735	– 19 007 672	– 38 465 691	39 977 572
<b>Résultat actuariel</b>	<b>10 125 287</b>	<b>1 232 031</b>	<b>7 381 375</b>	<b>– 38 465 691</b>	<b>39 977 572</b>
Autres produits d'exploitation	26 758	0	7	40 004 323	– 39 977 572
Autres charges d'exploitation	– 264 963	– 196 055	– 2 188	– 66 720	–
Résultat des placements de capitaux	2 936 628	1 599 794	1 336 835	2 000 000	– 2 000 000
• Revenus des placements de capitaux	16 389 131	3 214 753	13 174 378	2 000 000	– 2 000 000
• Charges pour placements de capitaux	– 13 345 456	– 1 614 960	– 11 730 497	–	–
• Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	– 107 046	–	– 107 046	–	–
<b>Total résultat d'exploitation</b>	<b>12 823 711</b>	<b>2 635 770</b>	<b>8 716 029</b>	<b>3 471 912</b>	<b>– 2 000 000</b>
Résultat extraordinaire	100 004	100 004	–	–	–
<b>Bénéfice avant impôts sur le revenu</b>	<b>12 923 715</b>	<b>2 735 774</b>	<b>8 716 029</b>	<b>3 471 912</b>	<b>– 2 000 000</b>
Impôts sur le revenu	163 021	–	– 90 395	253 416	–
<b>Bénéfice annuel</b>	<b>13 086 736</b>	<b>2 735 774</b>	<b>8 625 634</b>	<b>3 725 328</b>	<b>– 2 000 000</b>

# Annexe

## 1 Principes de présentation des comptes

### 1.1 Comptes annuels consolidés

Les comptes annuels consolidés du groupe EGK pour l'exercice 2016 ont été établis pour la première fois en conformité avec l'ensemble des normes Swiss GAAP RPC et en application des dispositions de la législation suisse. La structure et l'articulation des comptes annuels sont notamment calquées sur les Swiss GAAP RPC 41 et Swiss GAAP RPC 30. Ils se basent sur les valeurs internes et reflètent la situation réelle de l'état de la fortune, des finances et des revenus. Les comptes annuels sont établis selon l'hypothèse du maintien de l'activité de l'entreprise.

### 1.2 Première application des Swiss GAAP RPC

Lors de la première application des Swiss GAAP RPC, seul le bilan précédent doit être publié conformément au chiffre 8 du concept-cadre des Swiss GAAP RPC.

## 2 Principes de consolidation

### 2.1 Périmètre de consolidation

Les comptes du groupe englobent toutes les sociétés contrôlées directement ou indirectement par la fondation EGK-Caisse de Santé en tant que société mère.

Par contrôle, on entend la possibilité d'influer de manière notable sur l'activité financière et commerciale afin de pouvoir en retirer une utilité correspondante. C'est habituellement le cas lorsque la fondation EGK-Caisse de Santé détient plus de 50 % des droits de vote d'une société. En ce qui concerne le Groupe EGK, la fondation EGK-Caisse de Santé détient une participation directe de 100 % dans toutes les sociétés EGK. Par conséquent, elle exerce le contrôle de celles-ci.

Les sociétés acquises au cours de l'exercice sous revue sont incluses dans les comptes du groupe à partir de la date du transfert du contrôle des activités, et toutes les sociétés cédées sont exclues desdits comptes à partir de la date de leur cession.

Depuis le 01.01.2016, EGK n'exerce plus d'activités d'assurance au sens de la LAMal avec une fondation, mais avec une société anonyme. C'est pourquoi la société EGK Assurances de Base SA a été fondée le 31.08.2015. Au 01.01.2016, EGK Assurances de Base SA a repris tous les actifs et passifs de la fondation EGK Assurances de base, à l'exception de la participation à EGK Assurances de Base SA. Le même jour, la fondation EGK Assurances de base a fusionné avec la fondation EGK-Caisse de santé.

### Périmètre de consolidation 2016

Nom	But	Consolidation	Participation	Capital en CHF
Fondation EGK-Caisse de Santé	Holding	entièrement consolidée	100 %	10 000 000
EGK Assurances de Base SA	Assurance-maladie	entièrement consolidée	100 %	100 000
EGK Assurances Privées SA	Assurance-maladie	entièrement consolidée	100 %	8 000 000
EGK Services SA	Fourniture de prestations	entièrement consolidée	100 %	250 000

## Rapport de gestion 2016

### Annexe

#### 2.2 Méthode de consolidation

Conformément à la méthode de la consolidation intégrale, toutes les sociétés directement et/ou indirectement contrôlées par la fondation EGK-Caisse de Santé sont intégrées aux comptes du groupe. Les parts des actionnaires minoritaires au capital et au résultat sont présentées séparément.

Les sociétés avec des participations de 50% font l'objet d'une consolidation proportionnelle. Pour les participations comprises entre 20 et 50%, le résultat proportionnel et les fonds propres sont présentés sous les immobilisations financières selon la méthode de la mise en équivalence (Equity Method).

Les participations inférieures à 20% sont inscrites au bilan et présentées dans les immobilisations financières à leur prix d'acquisition, après déduction des corrections de valeur nécessaires.

#### 2.3 Date de consolidation

La date de clôture pour toutes les sociétés incluses dans les comptes du groupe est le 31 décembre.

#### 2.4 Relations internes au groupe

Toutes les relations commerciales entre les sociétés consolidées sont éliminées du bilan et du compte de résultat.

#### 2.5 Nouvelle évaluation

Dans le cadre de la première consolidation, les obligations liées à l'assurance privée ont été réévaluées. L'effet du passage de l'évaluation de la méthode d'amortissement des coûts à la valeur du marché de CHF 8,2 millions a directement été comptabilisé aux provisions pour risques liés aux placements de capitaux. Il n'y a pas eu d'autres réévaluations.

### 3 Principes d'évaluation

#### 3.1 Généralités

L'évaluation a lieu selon des critères homogènes. Le principe de l'évaluation séparée de l'actif et du passif est fondamentalement appliqué.

#### 3.2 Conversion de monnaies étrangères

Il n'y a plus de conversion de monnaies étrangères dans le cadre de la consolidation, étant donné qu'aucune société au sein du groupe EGK n'établit ses comptes en monnaie étrangère. Les postes en monnaies étrangères sont convertis dans les comptes individuels aux cours de fin d'année.

#### 3.3 Placements de capitaux

L'évaluation des placements de capitaux a lieu aux valeurs actuelles, sauf indication contraire. Par valeurs actuelles, on entend les valeurs de marché cotées publiées. Dans le compte de résultat, les variations des valeurs sont saisies en tant que bénéfice non réalisé dans les revenus issus des placements de capitaux ou, respectivement, en tant que pertes non réalisées dans les charges liées aux placements des capitaux.

En l'absence de valeur du marché, la valeur actuelle est définie comme suit:

- sur la base d'une comparaison avec des objets semblables,
- sur la base de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou produits futurs (méthode discounted cash flow)
- sur la base d'une autre méthode d'évaluation reconnue.

Si aucune valeur du marché n'est connue ou qu'aucune valeur actuelle ne peut être définie, l'évaluation a exceptionnellement lieu à la valeur d'acquisition, dont il faut déduire les corrections de valeur nécessaires.

#### Obligations

L'évaluation a lieu à la valeur actuelle.

#### Actions

L'évaluation a lieu à la valeur actuelle.

#### Participations

Les participations sont évaluées à la valeur d'acquisition moins les corrections de valeur nécessaires.

#### Placements collectifs (fonds)

Les placements collectifs sont attribués aux différentes catégories de titres. L'évaluation a lieu à la valeur actuelle.

#### Liquidités

Les liquidités sont évaluées aux valeurs nominales. Elles comprennent la trésorerie, l'avoir postal et bancaire, ainsi que les fonds à vue et de dépôt d'une période à courir maximale de 90 jours. Les fonds à vue et de dépôt d'une période à courir de plus de 90 jours sont saisis et évalués en tant que placements de capitaux.

#### 3.4 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se composent de logiciels, qui sont généralement amortis de manière linéaire sur trois ans, et des frais de licence pour la période contractuelle correspondante (8 à 10 ans).

#### 3.5 Immobilisations corporelles

L'évaluation a lieu à la valeur d'acquisition. Les immobilisations corporelles sont amorties de manière linéaire dans le cadre de la durée d'utilisation économique.

- Biens mobiliers, équipements et véhicules: 8 ans
- Équipements d'entreprise (aménagement et transformations): 5 à 8 ans
- Matériel: 3 ans

La catégorie «Terrains et constructions» représente les biens immobiliers détenus pour usage propre. L'évaluation a lieu à la valeur d'acquisition déduction faite d'un amortissement annuel de 3% de la valeur comptable.

#### 3.6 Créances

Les créances envers des tiers tels que preneurs d'assurance, organismes d'assurance, cantons, organisations proches et autres sont intégrées aux valeurs nominales et les corrections de valeurs nécessaires en terme de gestion d'entreprise sont prises en considération comme il se doit.

#### 3.7 Provisions actuarielles pour compte propre

Les provisions actuarielles sont calculées selon les prescriptions de l'OFSP et selon les méthodes du plan d'affaires approuvé par la FINMA pour la clôture et incluent les provisions pour sinistres, les provisions pour vieillissement, les provisions antisélection et les provisions pour le traitement des sinistres.

#### Provisions pour sinistres et prestations

Des provisions sont constituées pour tous les sinistres survenant jusqu'à la date de clôture. Elles représentent une estimation de tous les paiements et frais de traitement restant à verser à l'avenir pour ces sinistres. Les procédés utilisés pour le calcul des provisions actuarielles reposent sur des méthodes mathématiques et statistiques reconnues, ainsi que sur les connaissances des spécialistes responsables du règlement des sinistres. Les expériences des années précédentes et les attentes pour le futur sont entre autres prises en considération. En général, la méthode Chain Ladder s'applique. Une provision pour sinistres aussi proche que possible de la réalité est visée.

Les provisions sont présentées nettes. La part de la réassurance est cependant citée en annexe.

### 3.8 Provisions actuarielles pour fluctuation

La constitution de provisions pour fluctuation a pour but de compenser la volatilité des provisions pour sinistres, des provisions pour vieillissement et du résultat actuariel. Les provisions pour fluctuation sont calculées sur la base du volume des primes.

### 3.9 Provisions pour risques liés aux placements de capitaux

Les provisions pour risques liés aux placements de capitaux reproduisent la volatilité à long terme sur le marché des capitaux. Elles se mesurent d'après le portefeuille global et sont contrôlées tous les ans. Les provisions pour risques liés aux placements de capitaux visées s'élèvent à 10 % des placements de capitaux.

Si ces dernières enregistrent des pertes supérieures à la moyenne pendant la période sous revue, il est possible de dissoudre en totalité ou en partie les provisions pour risques liés aux placements de capitaux, avec effet sur le résultat.

En revanche, si elles affichent des gains supérieurs à la moyenne pendant la période sous revue, les provisions pour risques liés aux placements de capitaux peuvent être relevées, en totalité ou en partie, pour retrouver leur valeur cible, avec effet sur le résultat. La constitution et la dissolution des provisions sont comptabilisées dans le compte de résultat.

### 3.10 Dettes

Les dettes envers des tiers tels que preneurs d'assurance, organismes d'assurance, cantons, organisations proches et autres sont incorporées à leurs valeurs nominales. La saisie a lieu à la réception de la facture.

### 3.11 Comptes de régularisation actifs et passifs

Les comptes de régularisation contiennent la compensation des risques attendue, les intérêts courus des placements de capitaux, les provisions pour impôts ainsi que les charges et revenus devant être régularisés en fonction de la période.

### 3.12 Impôts différés

Les impôts différés sont calculés selon l'approche orientée bilan, ce qui signifie qu'ils portent sur toutes les différences temporaires entre les valeurs selon le bilan du groupe et les comptes individuels des sociétés. Le taux de l'impôt différé correspond à celui qui sera probablement appliqué concrètement à la société concernée. Le taux de l'impôt différé moyen pour l'année 2016 s'élève à 22,5 % (2015: 22,5 %).

### 3.13 Règle d'arrondi

Dans les comptes annuels consolidés, les montants en CHF sont indiqués sans chiffre après la virgule. De ce fait, l'addition de montants arrondis peut entraîner une divergence par rapport au total.

## 4 Explications relatives au bilan consolidé

## 4.1 Placements de capitaux

(en CHF)	État 31.12.2015	Entrées	Sorties	Résultat non réalisé	État 31.12.2016
Obligations	155 711 225	40 011 223	- 59 713 405	- 1 947 793	134 061 250
Actions	48 923 358	31 842 156	- 6 836 841	- 2 172 469	71 756 204
Participations	2 488 800	-	-	-	2 488 800
Fonds immobiliers	21 080 187	9 951 080	- 720 466	465 706	30 776 507
Placements sur le marché monétaire	35 000 000	-	-	-	35 000 000
Liquidités	41 817 651	-	- 491 745	-	36 900 200
<b>Total</b>	<b>305 021 221</b>	<b>81 804 459</b>	<b>- 72 188 163</b>	<b>- 3 654 556</b>	<b>310 982 961</b>

## 4.2 Immobilisations incorporelles

(en CHF)	Logiciels	Total
<b>Valeur nette comptable au 01.01.2016</b>	<b>7 086 755</b>	<b>7 086 755</b>
<b>Valeurs d'acquisition au 01.01.2016</b>	<b>10 847 708</b>	<b>10 847 708</b>
Entrées	6 747 049	6 747 049
Sorties	-	-
<b>Valeurs d'acquisition au 31.12.2016</b>	<b>17 594 757</b>	<b>17 594 757</b>
<b>Rectifications de valeur cumulées au 01.01.2016</b>	<b>3 760 953</b>	<b>3 760 953</b>
Amortissements planifiés	3 838 745	3 838 745
Amortissements non planifiés	331 083	331 083
Sorties	-	-
<b>Rectifications de valeur cumulées au 31.12.2016</b>	<b>7 930 782</b>	<b>7 930 782</b>
<b>Valeur nette comptable au 31.12.2016</b>	<b>9 663 976</b>	<b>9 663 976</b>

## 4.3 Immobilisations corporelles

(en CHF)	Terrains et constructions	Installations d'entreprise	Matériel	Biens mobiliers et équipements	Véhicules	Total
<b>Valeur nette comptable au 01.01.2016</b>	<b>3 331 000</b>	<b>1 188 539</b>	<b>416 838</b>	<b>34 713</b>	<b>11 202</b>	<b>4 982 292</b>
<b>Valeurs d'acquisition au 01.01.2016</b>	<b>3 940 000</b>	<b>1 397 181</b>	<b>610 484</b>	<b>263 689</b>	<b>13 612</b>	<b>6 224 967</b>
Entrées	–	427 608	113 104	–	–	540 711
Sorties	–	–	–49 077	–256 143	–	–305 219
<b>Valeurs d'acquisition au 31.12.2016</b>	<b>3 940 000</b>	<b>1 824 788</b>	<b>674 511</b>	<b>7 547</b>	<b>13 612</b>	<b>6 460 459</b>
<b>Rectifications de valeur cumulées au 01.01.2016</b>	<b>609 000</b>	<b>208 642</b>	<b>193 646</b>	<b>228 976</b>	<b>2 411</b>	<b>1 242 675</b>
Amortissements planifiés	101 000	237 339	218 402	8 207	1 701	566 650
Amortissements non planifiés	–	–	–	21 789	–	21 789
Sorties	–	–	–17 714	–256 143	–	–273 856
<b>Rectifications de valeur cumulées au 31.12.2016</b>	<b>710 000</b>	<b>445 981</b>	<b>394 334</b>	<b>2 830</b>	<b>4 112</b>	<b>1 557 257</b>
<b>Valeur nette comptable au 31.12.2016</b>	<b>3 230 000</b>	<b>1 378 807</b>	<b>280 177</b>	<b>4 717</b>	<b>9 500</b>	<b>4 903 202</b>

## 4.4 Créances

(en CHF)	31.12.2016	31.12.2015
Preneurs d'assurance	28 721 667	24 625 603
Organisations d'assurance	358 748	211 455
Réassureurs	–	161 554
Autres créances	3 271 298	5 827 886
<b>Total</b>	<b>32 351 713</b>	<b>30 826 498</b>

EGK n'exerce pas d'activité avec des agents et des intermédiaires.

## 4.5 Provisions actuarielles pour compte propre

(en CHF)	Provisions pour sinistres et prestations brutes	Provisions pour sinistres et prestations – réassurance	Provisions pour sinistres et prestations nettes	Provisions pour vieillissement	Provisions antisélection	Total
<b>État au 31.12.2015</b>	<b>93 080 198</b>	<b>– 7 200 000</b>	<b>85 880 198</b>	<b>92 410 693</b>	<b>13 678 814</b>	<b>191 969 705</b>
Constitution	82 417	–	82 417	3 387 086	3 612 914	7 082 417
Transfert	–	–	–	–	–	–
Dissolution	–401 3990	818 000	–3 195 990	–	–	–3 195 990
<b>État au 31.12.2016</b>	<b>89 148 625</b>	<b>– 6 382 000</b>	<b>82 766 625</b>	<b>95 797 779</b>	<b>17 291 728</b>	<b>195 856 132</b>

## 4.6 Provisions actuarielles pour fluctuation

(en CHF)	Provisions pour fluctuation	Total
État au 31.12.2015	44 089 310	44 089 310
Constitution	84 812	84 812
Transfert	–	–
Dissolution	–	–
<b>État au 31.12.2016</b>	<b>44 174 122</b>	<b>44 174 122</b>

## 4.7 Provisions pour risques liés aux placements de capitaux

(en CHF)	Provisions pour risques liés aux placements de capitaux
État au 31.12.2015*	16 470 283
Constitution	107 046
Dissolution	–
<b>État au 31.12.2016</b>	<b>16 577 329</b>

\* y compris l'effet du passage de l'évaluation de la méthode d'amortissement des coûts à la valeur du marché de CHF 8,2 millions.

## 4.8 Dettes

(en CHF)	31.12.2016	31.12.2015
Preneurs d'assurance	55 515 824	38 710 032
Organisations d'assurance	–	–
Réassureurs	2 634 620	4 215 787
Autres dettes	3 325 850	9 986 686
<b>Total</b>	<b>61 476 294</b>	<b>52 912 505</b>

EGK n'exerce pas d'activité avec des agents et des intermédiaires.

## 5 Explications relatives au compte de résultat consolidé

### 5.1 Primes gagnées pour compte propre

(en CHF)	2016
Primes brutes LAMal AOS	324 892 551
Primes brutes LAMal TG	133 668
Primes brutes LCA	86 403 183
Diminutions de produits	- 1 912 203
Parts de prime des réassureurs	- 32 148 253
Réduction des primes et autres contributions	- 175 165
Autres recettes de primes	886 941
<b>Total</b>	<b>378 080 723</b>

### 5.2 Charges pour sinistres et prestations pour compte propre

(en CHF)	2016
Prestations LAMal AOS	- 360 833 390
Prestations LAMal TG	- 205 655
Prestations LCA	- 61 936 345
Participations aux coûts	54 091 732
Parts de prestations des réassureurs	31 989 115
Variation des provisions pour sinistres et prestations	- 3 068 427
Variation des provisions pour sinistres et prestations - réassurance	- 818 000
Autres charges pour prestations	- 1 134 476
<b>Total</b>	<b>- 341 915 445</b>

### 5.3 Charges d'exploitation pour compte propre

(en CHF)	2016
Charges de personnel	- 21 259 284
Locaux administratifs, entretien	- 2 056 349
Frais informatique	- 7 509 721
Primes d'assurance, cotisations associatives	- 524 136
Marketing et publicité	- 4 771 653
Autres charges administratives	- 5 771 117
Amortissements	- 4 758 267
<b>Total</b>	<b>- 46 650 526</b>

#### 5.4 Autres charges et produits d'exploitation

Le club de fitness Vituro vend également des produits et des prestations destinés à promouvoir la santé. Le produit des ventes s'élève à CHF 26 311 et est présenté dans les autres produits d'exploitation. Les charges liées au club de fitness de CHF 56 002 ainsi que les frais de transaction et d'envoi sont présentés dans les autres charges d'exploitation.

#### 5.5 Résultat des placements de capitaux

(en CHF)	Revenus et charges des capitaux	Bénéfices et pertes réalisés	Bénéfices et pertes non réalisés	Total
<b>Revenus des placements de capitaux</b>				
Obligations	1 804 654	2 988 370	4 312 411	9 105 434
Actions	2 072 517	1 302 591	2 907 907	6 283 015
Fonds immobiliers	–	270 087	724 421	994 508
Placements sur le marché monétaire	–	–	–	–
Liquidités	6 174	–	–	6 174
<b>Total des revenus des placements de capitaux</b>	<b>3 883 345</b>	<b>4 561 048</b>	<b>7 944 738</b>	<b>16 389 131</b>
<b>Charges sur placements de capitaux</b>				
Obligations	–	– 604 975	– 6 260 204	– 6 865 179
Actions	–	– 489 564	– 5 080 376	– 5 569 939
Fonds immobiliers	–	–	– 258 715	– 258 715
Placements sur le marché monétaire	–	–	–	–
Liquidités	– 8 362	–	–	– 8 362
Frais d'administration des placements	– 643 261	–	–	– 643 261
<b>Total des charges sur placements de capitaux</b>	<b>– 651 623</b>	<b>– 1 094 539</b>	<b>– 11 599 294</b>	<b>– 13 345 456</b>
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	–	–	– 107 046	– 107 046
<b>Total du résultat des placements de capitaux</b>	<b>3 231 721</b>	<b>3 466 509</b>	<b>– 3 761 602</b>	<b>2 936 628</b>

#### 5.6 Résultat extraordinaire

Le résultat extraordinaire de 2016 comporte une distribution de gains de change de l'institution commune LAMal.

## **6 Actifs mis en gage et dettes pour location et leasing non comptabilisées**

### **6.1 Actifs mis en gage**

Au 31.12.2016, il n'existe pas d'actifs mis en gage, au même titre que l'année précédente.

### **6.2 Dettes pour location**

Au 31.12.2016, les dettes pour location à long terme non comptabilisées s'élèvent à CHF 3709 586 (2015: CHF 4 478 886).

### **6.3 Dettes pour leasing**

Au 31.12.2016, les dettes pour leasing non comptabilisées s'élèvent à CHF 383 330 (2015: CHF 249 861).

## **7 Transactions avec des personnes et des organisations proches**

EGK Services SA est responsable de l'administration du service d'exploitation du groupe EGK. Il existe des contrats de délocalisation avec les assurances-maladie du groupe EGK. Ces transactions sont entièrement éliminées des comptes annuels consolidés.

En 2016, aucune transaction supplémentaire n'a été effectuée avec des personnes et des organisations proches.

## **8 Créances/dettes éventuelles**

Les sociétés du Groupe EGK forment un groupe d'imposition propre. Par conséquent, chaque société répond solidairement des dettes en matière de TVA du groupe entier à l'égard de l'Administration fédérale des contributions (AFC).

Aucune créance ou dette éventuelle supplémentaire n'a été identifiée.

## **9 Événements postérieurs à la date de clôture du bilan**

Nous n'avons connaissance d'aucun événement important postérieur à la date de clôture du bilan.

# Rapport de l'organe de révision

L'organe de révision doit remettre une évaluation des comptes annuels consolidés sur la base de son audit.

Cet audit est effectué conformément à la législation suisse et aux normes d'audit suisses. L'entreprise chargée de l'audit pour l'année sous revue est PriceWaterhouseCoopers AG, Bâle.

---

***EGK-Gesundheitskasse  
Laufen***

***Bericht der Revisionsstelle  
an den Stiftungsrat***

***zur konsolidierten Jahresrechnung 2016***





## **Bericht der Revisionsstelle an den Stiftungsrat der EGK-Gesundheitskasse**

### **Laufen**

#### **Bericht der Revisionsstelle zur konsolidierten Jahresrechnung**

Als Revisionsstelle haben wir die konsolidierte Jahresrechnung der EGK-Gesundheitskasse, bestehend aus Bilanz, Erfolgsrechnung, Geldflussrechnung, Eigenkapitalnachweis, Segmenterfolgsrechnung und Anhang (Seiten 24 bis 37) für das am 31. Dezember 2016 abgeschlossene Geschäftsjahr geprüft.

#### **Verantwortung des Stiftungsrates**

Der Stiftungsrat ist für die Aufstellung der konsolidierten Jahresrechnung in Übereinstimmung mit den Swiss GAAP FER und den gesetzlichen Vorschriften, der Stiftungsurkunde sowie den Reglementen verantwortlich. Diese Verantwortung beinhaltet die Ausgestaltung, Implementierung und Aufrechterhaltung eines internen Kontrollsystems mit Bezug auf die Aufstellung einer konsolidierten Jahresrechnung, die frei von wesentlichen falschen Angaben als Folge von Verstössen oder Irrtümern ist. Darüber hinaus ist der Stiftungsrat für die Auswahl und die Anwendung sachgemässer Rechnungslegungsmethoden sowie die Vornahme angemessener Schätzungen verantwortlich.

#### **Verantwortung der Revisionsstelle**

Unsere Verantwortung ist es, aufgrund unserer Prüfung ein Prüfungsurteil über die konsolidierte Jahresrechnung abzugeben. Wir haben unsere Prüfung in Übereinstimmung mit dem schweizerischen Gesetz und den Schweizer Prüfungsstandards vorgenommen. Nach diesen Standards haben wir die Prüfung so zu planen und durchzuführen, dass wir hinreichende Sicherheit gewinnen, ob die konsolidierte Jahresrechnung frei von wesentlichen falschen Angaben ist.

Eine Prüfung beinhaltet die Durchführung von Prüfungshandlungen zur Erlangung von Prüfungsnachweisen für die in der konsolidierten Jahresrechnung enthaltenen Wertansätze und sonstigen Angaben. Die Auswahl der Prüfungshandlungen liegt im pflichtgemässen Ermessen des Prüfers. Dies schliesst eine Beurteilung der Risiken wesentlicher falscher Angaben in der konsolidierten Jahresrechnung als Folge von Verstössen oder Irrtümern ein. Bei der Beurteilung dieser Risiken berücksichtigt der Prüfer das interne Kontrollsystem, soweit es für die Aufstellung der konsolidierten Jahresrechnung von Bedeutung ist, um die den Umständen entsprechenden Prüfungshandlungen festzulegen, nicht aber um ein Prüfungsurteil über die Wirksamkeit des internen Kontrollsystems abzugeben. Die Prüfung umfasst zudem die Beurteilung der Angemessenheit der angewandten Rechnungslegungsmethoden, der Plausibilität der vorgenommenen Schätzungen sowie eine Würdigung der Gesamtdarstellung der konsolidierten Jahresrechnung. Wir sind der Auffassung, dass die von uns erlangten Prüfungsnachweise eine ausreichende und angemessene Grundlage für unser Prüfungsurteil bilden.

#### **Prüfungsurteil**

Nach unserer Beurteilung vermittelt die konsolidierte Jahresrechnung für das am 31. Dezember 2016 abgeschlossene Geschäftsjahr ein den tatsächlichen Verhältnissen entsprechendes Bild der Vermögens-, Finanz- und Ertragslage in Übereinstimmung mit den Swiss GAAP FER und entspricht dem schweizerischen Gesetz, der Stiftungsurkunde sowie den Reglementen.

---

PricewaterhouseCoopers AG, St. Jakobs-Strasse 25, Postfach, 4002 Basel  
Telefon: +41 58 792 51 00, Telefax: +41 58 792 51 10, [www.pwc.ch](http://www.pwc.ch)

PricewaterhouseCoopers AG ist Mitglied eines globalen Netzwerks von rechtlich selbständigen und voneinander unabhängigen Gesellschaften.



### ***Berichterstattung aufgrund weiterer gesetzlicher Vorschriften***

Wir bestätigen, dass wir die gesetzlichen Anforderungen an die Zulassung gemäss Revisionsaufsichtsgesetz (RAG) und die Unabhängigkeit (Art. 83b Abs. 3 ZGB in Verbindung mit Art. 728 OR) erfüllen und keine mit unserer Unabhängigkeit nicht vereinbaren Sachverhalte vorliegen.

In Übereinstimmung mit Art. 83b Abs. 3 ZGB in Verbindung mit Art. 728a Abs. 1 Ziff. 3 OR und dem Schweizer Prüfungsstandard 890 bestätigen wir, dass ein gemäss den Vorgaben des Stiftungsrates ausgestaltetes internes Kontrollsystem für die Aufstellung der konsolidierten Jahresrechnung existiert.

Wir empfehlen, die vorliegende konsolidierte Jahresrechnung zu genehmigen.

PricewaterhouseCoopers AG

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Lüssi'.

Peter Lüssi  
Revisionsexperte  
Leitender Revisor

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Schneynlin'.

Dominique Schneynlin  
Revisionsexperte

Basel, 20. März 2017

# EGK, sainement assuré

EGK-Caisse de Santé est depuis 1919 un partenaire fiable. Ayant acquis un rôle de pionnier qui donne les mêmes chances à la médecine conventionnelle et à la médecine complémentaire, nous nous faisons fort de promouvoir les produits et services innovants. En effet, nous savons que seules les solutions d'assurance globales et sur mesure nous permettent d'instaurer un climat de sécurité et de confiance.

[www.egk.ch](http://www.egk.ch)

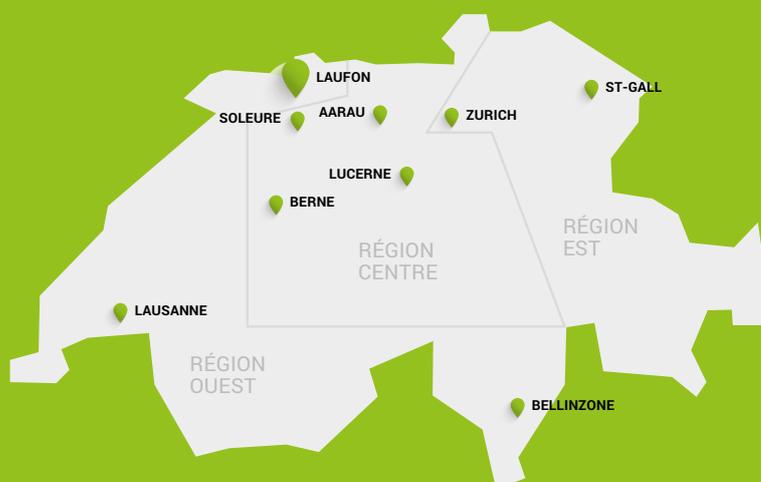
Les bouclements individuels d'EGK Assurances de Base SA et d'EGK Assurances Privées SA sont disponibles séparément sur Internet.



Chez nous, votre santé est en de bonnes mains, mais plus encore: nous protégeons et respectons la sphère privée de nos clients et ne faisons donc pas de démarchage par téléphone.

# D'un site à l'autre: un suivi personnalisé

Sur nos neuf sites répartis dans toute la Suisse, environ 80 collaboratrices et collaborateurs traitent personnellement vos demandes.



**Siège principal Laufon**  
Brislachstrasse 2  
4242 Laufon  
T 061 765 51 11  
F 061 765 51 12  
info@egk.ch

**Agence Aarau**  
Bahnhofstrasse 41  
5001 Aarau  
T 062 839 90 80  
F 062 839 90 89  
aarau@egk.ch

**Agence Laufon**  
Bahnhofstrasse 2  
4242 Laufon  
T 061 765 55 11  
F 061 765 55 14  
laufon@egk.ch

**Agence Soleure**  
Dornacherplatz 19  
4501 Soleure  
T 032 628 68 80  
F 032 628 68 89  
solothurn@egk.ch

**Agence Bellinzone**  
Via Codeborgo 16  
6500 Bellinzone  
T 091 851 30 80  
F 091 851 30 89  
bellinzona@egk.ch

**Agence Lausanne**  
Rue Pépinet 3  
1002 Lausanne  
T 021 637 43 00  
F 021 637 43 01  
lausanne@egk.ch

**Agence Saint-Gall**  
Oberer Graben 16  
9004 Saint-Gall  
T 071 227 99 22  
F 071 227 99 23  
st\_gallen@egk.ch

**Agence Berne**  
Papiermühlestrasse 73  
3014 Berne  
T 031 327 81 81  
F 031 327 81 89  
bern@egk.ch

**Agence Lucerne**  
Winkelriedstrasse 31  
6003 Lucerne  
T 041 226 30 80  
F 041 226 30 89  
luzern@egk.ch

**Agence Zurich**  
Thurgauerstrasse 54  
8050 Zurich  
T 044 368 80 00  
F 044 368 80 10  
zuerich@egk.ch



**EGK-Caisse de Santé**  
Brislachstrasse 2, 4242 Laufon  
T 061 765 51 11, F 061 765 51 12  
info@egk.ch, www.egk.ch